

Direction des renseignements, de l'accès à l'information
et des plaintes sur la qualité des services

Québec, le 28 mars 2019

Objet : Demande d'accès n° 2019-03-011 – Lettre réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 4 mars dernier, concernant l'accès aux documents sur l'épandage et l'utilisation de pesticide et de glyphosate en Gaspésie et le nombre de permis accordés.

Les renseignements permettant de répondre à votre demande sont disponibles sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

<http://www.registres.environnement.gouv.qc.ca/#LSP>.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Sergimar Martins De Araujo, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel sergimar.martinsdearaujo@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (1)